



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D15 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)**

**Date de convocation :** ..... 24 novembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Natacha MICHEL, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 3

Jocelyne PELETTE à Françoise MESNARD ; Matthieu GUIHO à Jean MOUTARDE ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

**Absents excusés :** ..... 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## **D15 - Modification du tableau des effectifs - Personnel permanent et non permanent**

**Rapporteur : M. Myriam DEBARGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu la délibération D19 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en sa séance du 17 novembre 2023 ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

### **PERSONNEL PERMANENT**

#### **1°) Direction générale des services / Service Police municipale / Ouverture et création de poste**

Le chef de service de la police municipale fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière Police.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer un poste de chef de service de police municipale ;
- de créer un poste de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- d'ouvrir un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes créés, ouvert, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**2°) Direction générale des services et Pôle des Affaires générales / Création de poste**

Le recrutement à la mission d'assistant de prévention et de chargé de l'environnement du travail étant resté infructueux, une nouvelle procédure de recrutement doit être lancée sur la filière Administrative.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer un poste d'adjoint administratif ;
- d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- de créer un poste de rédacteur ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes créés, ouverts, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**3°) Pôle des Affaires générales / Service accueil / Ouverture de poste**

Une agente en charge de l'accueil a fait l'objet d'une mutation début novembre 2023. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière Administrative.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'adjoint administratif ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ouverts, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**4°) Pôle des Affaires générales / Renfort d'équipe administrative / Ouverture de poste**

Pour permettre le renforcement des équipes du Pôle des affaires générales et suite au placement d'une agente en charge de l'accueil en temps partiel, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière Administrative.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'adjoint administratif ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

pour pourvoir à ce remplacement et ce renfort sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ouverts, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

#### **5°) Pôle des Services techniques / Service CTM / Equipe bâtiment / Ouverture de poste**

Pour permettre le renforcement de l'équipe bâtiment et notamment de la compétence menuiserie, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur la filière Technique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ouverts, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

#### **6°) Pôle des Services techniques / Service CTM / Equipe espaces verts, cadre de vie et cimetière / Création de poste**

Pour permettre la pérennisation d'un agent d'entretien polyvalent sous le statut de contrat parcours emploi compétences - PEC (droits ont épuisés), il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur la filière Technique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer 1 poste d'adjoint technique ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

#### **7°) Pôle Culture / Service Musée / Ouverture et création de poste**

Un agent de la Micro-Folie a fait l'objet d'une mutation début novembre 2023. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière Culturelle.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer un poste d'adjoint du patrimoine ;
- d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes créés, ouverts, ci-dessus et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

## PERSONNEL NON PERMANENT

### **8°) Correction de la quotité de temps des agents recrutés en contrat PEC**

Le tableau des effectifs annexé à la délibération D19 du 28 septembre 2023 est entaché de l'erreur matérielle suivante : les agents concernés n'occupent pas un poste à temps non complet mais à temps complet.

Cette erreur est sans influence sur l'objet principal de la délibération, à savoir rémunérer des agents en contrat PEC.

### **9°) Suppression de postes**

## PERSONNEL PERMANENT

### Filière administrative

Deux postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- deux postes d'attaché à 35/35<sup>ème</sup>,  
suite au recrutement du nouveau Directeur général des services et à l'avancement au grade supérieur d'un autre attaché au cours de l'année 2023.

### Filière animation

Deux postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- un poste d'adjoint d'animation à 35/35<sup>ème</sup> ;  
suite au recrutement d'un nouvel agent au sein du service Cap sénior et solidarité, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;  
suite à l'avancement au grade de l'agent concerné au cours de l'année 2023.

## PERSONNEL NON PERMANENT

### Filière technique

Trois postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;
- Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;
- Technicien à 35/35<sup>ème</sup> ;

la fonction de Chargé de mission « Petites Villes de Demain » étant inscrite aux effectifs des Vals de Saintonge Communauté et en encadrement fonctionnel de la Ville.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, à compter du 30 novembre 2023, tel que suit :

**SUR POSTE PERMANENT :**

Pour la filière animation :

- de supprimer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint d'animation ;
  - un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour la filière sécurité :

- de créer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste de chef de service de police municipale ;
  - un poste de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe
- d'ouvrir au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour la filière administrative :

- de créer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint administratif ;
  - un poste de rédacteur ;
- d'ouvrir au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - deux postes d'adjoint administratif ;
  - trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - trois postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- de supprimer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - deux postes d'attaché.

Pour la filière technique :

- d'ouvrir au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint technique ;
  - deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- de créer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - deux postes d'adjoint technique.

Pour la filière culture :

- d'ouvrir au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- de créer au 30 novembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint du patrimoine ;
  - un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - un poste d'assistant de conservation du patrimoine.

**SUR POSTE NON PERMANENT :**

Pour la filière technique :

- de supprimer au 30 novembre 2023 :
  - o Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - o Technicien.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget, chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Annexe 1 à la délibération n° D15 du 30 novembre 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 30/11/2023

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

## I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	9	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	5	5
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	8	6	2

TOTAL

38

29

9

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	0	5
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	13	10	3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	8	7
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	14	11	3

TOTAL

62

42

20



GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	06,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	4	1

TOTAL

36

29

6

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SÉCURITÉ</b>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Chef de service de police	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	4	0

TOTAL

6	4	2
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	145	107	37
-------------------------------------	-----	-----	----

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	17	5	12

TOTAL

26

9

17

## III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	0	4

TOTAL

5

0

5

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

31

9

22